IVG

Votre corps
Votre droit
Votre choix

Le saviez-vous ?

La consultation médicale dans le cadre d'un IVG peut aussi se faire **en téléconsultation**

100% pris en charge par l'Assurance Maladie

Renseignez-vous auprès de votre médecin

www.docndoc.fr docndoc